



Signataires : François Baertschi, Sandro Pistis, Thierry Cerutti, Jean-Marie Voumard, Arber Jahija, David Martin, Marjorie de Chastonay, Sophie Bobillier, Emilie Fernandez, Uzma Khamis Vannini, Léo Peterschmitt, Julien Nicolet-dit-Félix, Laura Mach, Lara Atassi, Matthieu Jotterand, Jacklean Kalibala, Jean-Charles Rielle, Xhevrie Osmani, Caroline Marti, Jean-Pierre Tombola, Thomas Wenger, Jean-Marc Guinchard

Date de dépôt : 18 mars 2024

Projet de loi
modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG)
(H 1 55) (Améliorons l'accès aux transports publics pour les jeunes)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est
modifiée comme suit :

Art. 36, al. 3 (nouvelle teneur)

³ Toute modification des tarifs de transports ou tout nouveau type de tarifs
des Transports publics genevois doivent être adoptés par le Grand Conseil et
fixés à l'alinéa 2. Le Grand Conseil prévoit l'octroi d'une gratuité d'accès
aux Transports publics genevois pour les résidents du canton âgés de 0 à
25 ans révolus.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les nombreux débats parlementaires survenus récemment autour de la problématique des transports et de la mobilité à Genève n'ont pas permis de déboucher sur des solutions concrètes en faveur de la population. Pour sortir de cet immobilisme qui nous mène dans une impasse, il convient de tirer les enseignements pour ne pas stagner face à un tel constat d'échec.

Parmi les aspirations citoyennes qui influencent l'élaboration de politiques publiques en faveur du plus grand nombre, on peut citer les préoccupations climatiques et économiques. C'est également ce qui nous pousse à déposer le présent projet de loi visant à octroyer partiellement la gratuité d'accès aux transports publics à une catégorie de la population, c'est-à-dire les jeunes âgés de moins de 25 ans.

Cette catégorie est majoritairement aujourd'hui confrontée à des difficultés financières et il n'est pas rare que certains jeunes soient même emprisonnés à grands frais pour payer une dette contractée auprès des TPG. De plus, le permis de conduire est devenu extrêmement cher sans qu'il existe d'offre alternative de transports publics suffisamment bon marché pour désintéresser totalement les jeunes d'utiliser des moyens de transport motorisés.

Les objectifs de réduction de la pollution sont trop souvent utilisés comme panoplie de l'argumentaire politique pour peser dans les débats, sans que cela amène d'avancées pour y parvenir. Les seules exceptions se produisent lorsqu'il s'agit de créer des nouvelles restrictions contre certains types de moyens de transport, ou pour soutenir des projets internationaux comme le CEVA que le canton a financé à hauteur d'environ 800 millions de francs.

Il est temps d'appréhender des solutions différemment en investissant des moyens nécessaires pour soulager les familles genevoises qui seront les premières à en bénéficier. L'octroi d'une gratuité partielle des transports publics pour les jeunes est une mesure qui présente par ailleurs l'avantage de ne pas entrer en conflit avec le droit supérieur.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir le présent texte.